



Paris, le 3 décembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cinquantenaire du Centre national de la propriété forestière (CNPf) : un anniversaire sous le signe de la confiance.

Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et Henri PLAUCHE GILLON, président du Centre national de la propriété forestière (CNPf)¹ célèbrent les 50 ans de l'établissement public en charge de la gestion forestière privée. Le CNPF, avec ses centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), sont chargés depuis 50 ans du développement forestier en forêt privée, ce qui représente un enjeu majeur pour la filière bois en France. L'enjeu forestier est redevenu aujourd'hui une des grandes priorités du gouvernement qui se mobilise pour mieux valoriser son potentiel.

Le Centre national de la propriété forestière assure des missions de développement forestier auprès des propriétaires privés. Il oriente la gestion durable des forêts privées, incite le regroupement des propriétaires, conseille et informe les propriétaires forestiers par la vulgarisation de méthodes de sylviculture. Les Plans de développement de massif (PDM) mis en place par les CRPF et soutenus par les collectivités territoriales, représentent d'excellents outils pour le développement forestier.

Stéphane LE FOLL rappelle ses objectifs ambitieux pour la filière bois. Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt vise à valoriser la gestion durable et fonctionnelle des forêts, ainsi que les ressources en bois dont dispose notre pays. D'autres mesures gouvernementales en faveur de la forêt privée ont été inscrites dans le projet de loi de finances rectificative pour 2013 (compte d'investissement forestier et d'assurance (CIFA) et dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement (DEFI)).

Stéphane LE FOLL compte sur l'engagement du Centre national de la propriété forestière pour mener des actions d'animation réussies et faire de la forêt privée française un atout économique pour la France dans le cadre d'une gestion forestière durable. C'est dans ce cadre que le CNPF sera appelé à se mobiliser pour le développement de la gestion forestière auprès des propriétaires privés, particulièrement avec le nouvel instrument mis en place, à savoir le groupement d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF).

La France possède, le troisième massif forestier d'Europe (15 millions d'hectares, dont 11 millions en forêt privée). La forêt française, soit 30 % de notre territoire, représente un atout en termes économiques, d'équilibre environnemental et d'aménagement du territoire. Cette richesse est un potentiel, qu'il convient de gérer durablement afin de mettre en place un véritable filière bois en France et transmettre ce patrimoine exceptionnel aux générations futures.

1 CNPF : Création en 2010 suite à la fusion des 18 centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), est au service des 3,3 millions de forestiers privés.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax : 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr
Service de presse du CNPF - Tel : 01 47 20 95 93 ; cnpf@cnpf.fr